

## Séance du 21 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un septembre, le Conseil municipal réuni à la Salle polyvalente de Bellou le Trichard, après convocation légale en date 16 septembre 2021 sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre DESHAYES, Maire de BELLOU LE TRICHARD.

Etaient présents : DESHAYES J-P, FOURNIER S, KERVEILLANT M, FLAHAULT M-J, BRISET S BONTEMPS W, THEOTIME B, JUPIN C, PIGEON J-L, COLAS A.

Absent : UN - Excusé : Jayson Lallier

Un scrutin a eu lieu, THEOTIME B a été élu secrétaire.

La séance est ouverte à 20h30.

Le compte rendu de la réunion du 8 juin dernier est approuvé.

### **1 - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de l'année 2021 s'élève à 15 041,20 €, et que le montant de cette subvention est dédié à la restauration des logements situés 8 rue de l'École et du 3 rue de la Saboterie.

### **2 - Adhésions et retraits du SMICO**

Le Conseil municipal valide les adhésions au Syndicat Mixte pour l'Informatisation des collectivités suivantes :

- SAINT GERMAIN LA BLANCHE HERBE
  - SAINT AUBIN DE BONNEVAL
  - THUE ET MUE
  - ROSEL
  - BONNEMAISON
  - CAHAN
  - CAMPAGNOLLES
  - COULONCES
  - GAPRÉE
  - MONTCHEVREL
  - MOULINES
  - OSMANVILLE
  - SAINTE MARIE LA ROBERT
  - SAINTE OPPORTUNE
  - SOMMERVIEU
  - SOUMONT SAINT QUENTIN
  - TRACY BOCAGE
  - VAL DE DROME
  - SAINT LÉONARD DES PARCS
- Des CCAS de communes de :
- BRETTEVILLE SUR ODON
  - EVRECY
  - SAINT GERMAIN LE VASSON

Du SIVOS de :

- SAINT HILAIRE SAINTE CERONNE

Du SIVOM de :

- SEEJ ENFANCE EDUCATION JEUNESSE

Ainsi que les retraits suivants :

- APPENAI SOUS BELLEME
  - BAROU EN AUGÉ
  - CIRAL
  - LA FERTE MACE (pour la partie du territoire d'Antoigny)
  - LA FERTE EN OUCHE (pour la partie du territoire des communes de Anceins, Couvains, Heugon, La Ferté Fresnel, Saint Nicolas des Laitiers et Villers en Ouche)
  - LA FRESNAIE FAYEL
  - GOUFFERN EN AUGÉ (pour la partie du territoire de la commune d'Aubry en Exmes, Chambois, La Cochère, Fel, Omméel, Silly en Gouffern et Urou et Crennes)
  - LIVAROT PAYS D'AUGÉ (pour la partie du territoire de Fervaques)
  - LES MONTS D'AUNAY (pour la partie du territoire de Campandré Valcongrain)
  - MORTREE
  - RESENLIEU
  - SAINT MARTIN DU VIEUX BELLEME
  - SAP ANDRE
  - TINCHEBRAY BOCAGE (pour la partie du territoire de la commune de Frênes)
  - TOUROUVRE AU PERCHE (pour la partie du territoire de la commune de Randonnai)
  - VILLIERS SOUS MORTAGNE
  - ECOUCHÉ LES VALLÉES
  - SAINT EVROULT NOTRE DAME DU BOIS
  - SAINT EVROULT DE MONTFORT
  - CHAUMONT
  - SAINTE SCOLASSE SUR SARTHE
  - LA GENEVRAIE
  - BOUCÉ
  - MARCHEMAISON
  - FEINGS
  - MÉHOUDIN
- Du SIAEP de :
- GACE

### **3 - Fonds de concours de la Communauté de Communes**

La commune ayant sollicité un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand, Monsieur le Maire indique le montant octroyé s'élève à 2 000 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le Fonds de Concours octroyé par la Communauté de Communes en vue de participer au financement de la restauration des logements situés 8 rue de l'École et du 3 rue de la Saboterie.

#### **4 - Création du compte 623 « publicité, publications, relations publiques »**

Suite à la demande de la Trésorerie de Bellême sollicitant la création d'un compte 623 intitulé « publicité, publication, relation publiques », Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de créer ce compte 623. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à procéder à la création de ce compte.

#### **5 - Dégrèvement exceptionnel de la Taxe Foncière**

Suite à la demande de la Trésorerie Mortagne-au-Perche nous informant la possibilité d'un dégrèvement exceptionnel de la Taxe Foncière pour les établissements ayant fait l'objet d'une fermeture administrative continue entre le 15 mars 2020 et le 8 juillet 2021 en raison de la crise sanitaire due à l'épidémie de Covid-19.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à procéder à la demande du dégrèvement exceptionnel.

#### **6 - Indemnisations pour la formation de la secrétaire de Mairie**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la secrétaire de Mairie est actuellement en formation au Conseil Départemental d'Alençon et pour une période de trois mois. Il propose au Conseil municipal d'indemniser la secrétaire de Mairie pour ses kilomètres en se basant sur le tableau d'indemnisation kilométrique du centre de Gestion. Et propose un remboursement forfaitaire pour les repas et frais divers d'une valeur de 15€ par jours.

Après délibération, le Conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire.

#### **7 - Visites de sécurité de l'église et de la salle polyvalente**

Dans le cadre de la vérification annuelle du contrôle des installations techniques de l'église et de la salle polyvalente par le Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), une contre-visite est envisagée après que soient réalisées les réfections nécessaires devant répondre aux prescriptions émises dans le registre de sécurité.

Après délibération, le Conseil municipal décide de procéder aux réfections nécessaires.

#### **8 - Recensement**

L'INSEE nous a proposé de commander auprès de leurs services une infographie du recensement de la population afin de mettre en image les données récoltées représentant la commune et sa population.

Et en raison du prochain recensement prévu en 2022, l'INSEE demande de choisir un coordonnateur.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal accepte de passer commande pour l'infographie de recensement de la commune et choisit comme coordonnateur Madame GAUDRE Isabelle pour le recensement de 2022.

### **Questions diverses**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de participation aux frais de repas des enfants scolarisés à Bellême.
- Vétusté de l'aire de jeux pour les enfants.
- Sébastien FOURNIER a informé le Conseil Municipal des diverses options de collectes étudiées par le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM).

Séance levée à 22h30.